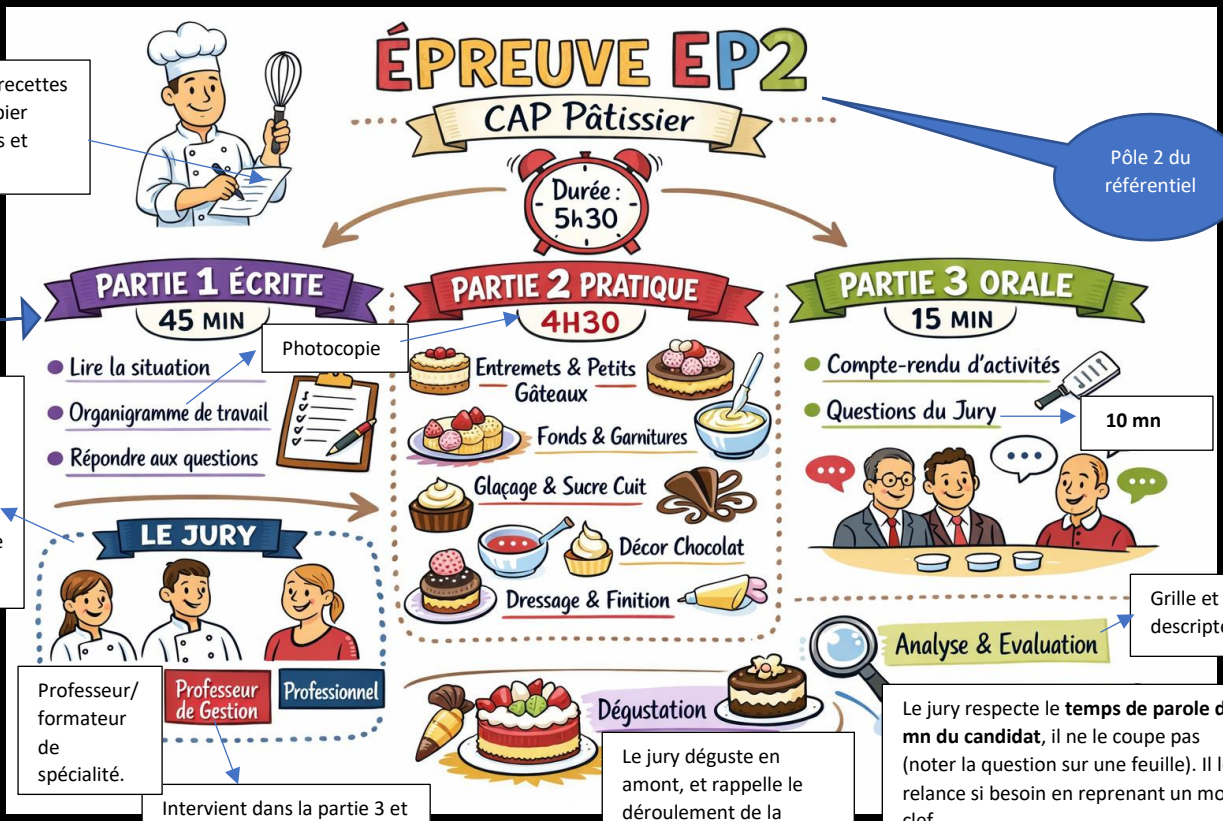

La commission fait preuve de bienveillance (adopter une attitude encourageante et exigeante) à l'égard du candidat pendant toute la durée de l'épreuve, le met en confiance et lui offre les conditions optimales de passage de l'oral. Elle veille également au strict respect de la durée de l'épreuve et garde une trace des questions posées aux candidats et des réponses apportées, à remettre au responsable de commission à l'issue de l'épreuve.

Une fois l'oral terminé, le candidat interrogé remet au jury l'ensemble de la documentation utilisée (sujet et brouillons) et rejoint les autres candidats pour poursuivre le nettoyage et la remise en état des locaux.

La commission, à partir des positionnements de la phase écrite, pratique et orale, dresse un bilan, propose une note qu'il accompagne d'une appréciation.

https://www.metiers-alimentation.ac-versailles.fr/IMG/pdf/joe_arre_te_du_3_octobre_2022.pdf